

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 mars 2022

Convocation du 28 février 2022 - Secrétaire de séance : BARTH Walter

COMPTE-RENDU

Présents : Messieurs Dominique GROS, Stéphane GROS, Quentin GROS, Walter BARTH et Mme Cléa CASAGRANDE.

Absent excusé : M. Frédéric PITEL qui donne pouvoir à M. Quentin GROS

Absent : M. Tony CARGNELUTTI

Ajout à l'ordre du jour : délibération : demande de subvention par le club Vél'haut-Jura Saint-Claude : accepté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du 24 janvier 2022 : vote à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS :

- Budget communal 2022 :

À la suite de la commission finance du 04 mars 2022, le budget communal 2022 est proposé comme suit :

Fonctionnement : 372 600.81 €

Investissement : 354 994.45 €

Les engagements ou projets 2022 sont : le bardage côté sud du bâtiment communal de Boulème, la sécurité incendie, l'étude pour le projet de construction d'un bâtiment aux Mouilles, l'isolation des combles et installation d'un complément de chauffage dans chaque appartement à Boulème (par la pose de poêles à granulés), rénovation et accessibilité de la salle de bain de l'appartement de la cure...

Le Conseil municipal approuve, par 6 voix POUR (dont 1 pouvoir), le budget primitif 2022.

Les principaux éléments du budget 2022 seront réglementairement mis en ligne sur le site de la commune www.bellecombe.fr

- Renouvellement adhésion service Elum du SIDEC

Pour rappel, le service Elum du Sidec propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'éclairage public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons juste le Jura ».

La contribution d'adhésion est de 18€ par an et par point lumineux pour l'année 2022, la contribution pourra être revue chaque début d'année civile.

La commune de Bellecombe a 3 point lumineux situés à Boulème, aux 3 Cheminées et aux Mouilles.

Le conseil municipal approuve l'adhésion au service Elum et autorise le maire à signer la convention par 6 voix POUR (dont 1 pouvoir).

- Effacement rural 1^{ère} tranche

Délibération reportée au prochain conseil municipal : dans l'attente d'informations complémentaires d'ENEDIS en raison de dysfonctionnements récents sur le réseau électrique secteur Sur la Côte.

- **Demande de subvention : complément de chauffage et isolation des combles du bâtiment communal Boulème**

CONSIDERANT la nécessité de compléter le chauffage actuel en service soit le gaz pour raisons économiques, écologiques et financier.

CONSIDERANT la nécessité d'isoler les combles,

VU les devis reçus,

VU le plan de financement :

DEPENSES :	RECETTES :
TRAVAUX :	Dotation Relance JURA :
Isolation des combles	Conseil départemental : 1/3 : 9992€
devis NICOLET CHARPENTE : 13 733.57€ HT	CCHJSC : 1/3 : 9992 €
Installation de poêle granulé pour 3 logements	Autofinancement : 9993.57 €
devis HAUT-JURA ENERGIES : 16 244€ HT	
TOTAL DEPENSES : 29 977.57€ HT	TOTAL RECETTES : 29 977.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR dont 1 pouvoir,

APPROUVE le projet toutes dépenses confondues à 29 977.57 € HT,

SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'aide de la Dotation Relance Jura,

SOLLICITE la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au titre de la Dotation Relance Jura,

- **Avenant contrat assurance GROUPAMA**

Délibération reportée au prochain conseil municipal : dans l'attente d'informations complémentaires de GROUPAMA.

- **Location T3 rez-de-chaussée, bâtiment Boulème**

Résiliation contrat de bail : M. Eloï LAURENT quitte le logement T3 rez-de-chaussée à Boulème au 30/04/2022.

L'appartement sera remis en location.

Pas de délibération.

- **Demande de subvention par le club Vél'haut-Jura Saint-Claude :**

Vu la demande du club VEL'HAUT-JURA SAINT-CLAUDE, concernant l'organisation du championnat régional catégorie Masters et une course réservée aux catégories 2, 3 et juniors, le dimanche 24 avril 2022, sur le secteur de Bellecombe, Les Moussières et Septmoncel Les Molunes,

Considérant le budget estimé par le club organisateur,

Le Conseil Municipal par 6 Voix POUR dont 1 pouvoir, décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 300€ pour l'organisation de ces courses cyclistes le dimanche 24 avril 2022.

Informations diverses & questions diverses

- **Déneigement** : une panne de la fraise du 22 au 24 février a causé quelques désagréments. La commune et le prestataire présentent leurs excuses auprès des administrés. L'achat d'une fraise à neige frontale en en étude.
- **Fibre optique** : réunion 03 février 2022, les travaux vont débiter au printemps.
- **Elections Présidentielles le 10 et 24 avril 2022** : la commission de contrôle électoral se réunira entre le 17 et le 20 mars 2022.
- **Transport scolaire : année scolaire 2022/2023** : questionnaire transmis aux parents concernés : réponse souhaitée avant le 14 mars 2022.

- **Projet GTJ** (WC publics ? salle hors sac ?) et construction de garages lieu-dit les 3 Cheminées
Renseignements seront pris auprès du services ADS de la CCHJSC.
- **Centre de secours : projet de fusion** entre les communes Les Moussières, La Pesse, Les Bouchoux et Bellecombe. Le SDIS est favorable au projet. Un complément d'information à venir dans les prochaines semaines.
- **Courrier du 21 février 2022 de M. Jean-Louis Millet maire de la commune de Saint-Claude** informant qu'une délibération à titre préventif a été prise le 31 janvier interdisant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Saint-Claude.
- **Courriel du 07 mars 2022 de M. Alain Verguet** demandant s'il est possible de mettre en place un marquage au sol pour le stationnement : parking de Boulème, afin de faciliter l'accès aux moloks.

N. Stéphane Gros, maire

